

COVID-19

L'APPA et Bessé créent un fonds d'intervention solidaire pour soutenir financièrement les praticiens hospitaliers, les internes et les médecins libéraux

Paris, le 31 mars 2020

La crise sanitaire sans précédent que traverse la France place les adhérents de l'APPA (association pour les praticiens hospitaliers et assimilés) en première ligne dans la lutte contre le COVID-19.

A l'aube du pic épidémique, l'APPA s'engage avec le conseil en assurance Bessé et d'autres partenaires du monde de l'assurance, dans la création d'un fonds d'intervention solidaire pour venir en aide aux soignants en difficulté (internes, praticiens hospitaliers, médecins libéraux).

Un fonds dédié pour aider les praticiens hospitaliers, les internes et les médecins libéraux

L'épidémie de COVID-19 entraîne un grand nombre de situations difficiles à gérer pour les adhérents de l'APPA. Nombre d'entre eux se retrouvent ou vont se retrouver en arrêt de travail, d'autres doivent trouver des solutions de garde pour leurs enfants afin de continuer à travailler ...

Fidèle à ses valeurs de solidarité et d'entraide, l'APPA, soutenue par Bessé, instaure des mesures financières exceptionnelles pour accompagner ses adhérents dans cette crise, à travers la création **d'un fonds d'intervention solidaire dédié**.

« Plus que jamais, dans ces circonstances dramatiques, il faut nous tenir aux côtés de nos confrères et de leurs familles pour, au-delà de leurs contrats de prévoyance, aider ceux qui se trouveraient en difficulté à faire face aux conséquences de la pandémie COVID-19 », ajoute le **Dr Jean-Pierre Provoost, président de l'APPA**.

« Dans cette période où les praticiens hospitaliers sont en première ligne dans le combat contre la maladie, les soutenir en contribuant aux mesures exceptionnelles mises en place par l'APPA est une évidence pour moi. » déclare **Pierre Bessé, Président de Bessé**.

Quelles démarches pour en bénéficier ?

L'aide du Fonds d'Intervention solidaire de l'APPA est totalement indépendante des contrats de prévoyance. Elle peut donc s'y ajouter.

Les dossiers sont étudiés de manière individuelle et anonyme sur présentation d'une demande précise d'éléments financiers permettant une prise de décision rapide.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#).

Bessé, partenaire historique de l'APPA

Le pôle Protection Sociale de Bessé est le partenaire fidèle de l'APPA depuis sa création, en 1980.

Avec une équipe à taille humaine de 20 collaborateurs, Bessé conçoit, négocie, et met en place, après avis du conseil d'administration de l'APPA, des contrats adaptés aux besoins des internes, praticiens hospitaliers et médecins libéraux adhérents de l'APPA. Bessé assure également la gestion globale (adhésions, encaissement des cotisations, paiement des sinistres...) et apporte son expertise aux instances de l'association.

Quelques chiffres clés :

- **40** ans de partenariat entre l'APPA et Bessé
- **20** collaborateurs Bessé dédiés aux adhérents de l'APPA
- **30 000** bénéficiaires des contrats d'assurance APPA gérés et pilotés par Bessé
- **11 000** internes, praticiens hospitaliers et médecins libéraux font confiance à l'APPA et à Bessé
- **20%** des médecins et pharmaciens hospitaliers sont protégés par l'APPA



Les hommes et les femmes de Bessé sont des experts spécialisés dans le conseil et le service aux entreprises. Leur métier est centré sur le conseil sur-mesure en assurance, et l'accompagnement quotidien et durable de leurs clients en France et à l'international. Fort de ses 460 collaborateurs, Bessé est un acteur solide et incontournable du secteur. Fondé il y a près de 60 ans, il est aujourd'hui l'un des leaders français du conseil et du courtage en assurances pour les entreprises, et apporte plus de 900 Millions € de primes au marché de l'assurance.



Créée en 1980, l'APPA est une association de médecins à but non lucratif qui compte près de 11 000 adhérents, soit un praticien hospitalier sur cinq et près de 30 000 bénéficiaires. Elle œuvre depuis 40 ans pour apporter aux médecins et aux pharmaciens hospitaliers et libéraux des solutions de prévoyance complètes et performantes.

Les contrats négociés par l'association pour ses adhérents leur permettent de bénéficier du maintien de leurs revenus en cas d'arrêt de travail et une protection de leurs familles en cas de décès. En savoir plus sur l'APPA : appa-asso.org

CONTACTS PRESSE A+ CONSEILS

Clara DALLAY

clara.aplusconseils@gmail.com

+(33)1 44 18 65 58 / +(33)6 48 45 01 53

Christelle ALAMICHEL

christelle@aplusconseils.com

+(33)1 44 18 65 58 / +(33)6 31 09 03 83